

**Avis et communications
de la**

Direction générale des douanes et droits indirects

**Avis aux importateurs
de certains produits en acier à revêtement organique
originaires de la République populaire de Chine.**

(Réglementation antidumping)

A l'issue de l'enquête ouverte par Avis de la Commission européenne publié au JO C 373/2011, le règlement (UE) n° 845/2012 (JO L 252/12) institue un droit antidumping provisoire à l'importation sur le territoire communautaire de *produits laminés plats en aciers alliés et non alliés (hors aciers inoxydables) qui sont peints, vernis ou revêtus de matières plastiques sur une face au moins, à l'exclusion des « panneaux sandwich » du type utilisé pour des applications de construction, et composés de deux tôles métalliques extérieures enserrant une âme centrale constituée d'un matériau stabilisant et isolant, ainsi qu'à l'exclusion des produits pourvus d'un revêtement final à base de poussière de zinc (peinture riche en zinc, contenant, en poids, 70 % ou plus de zinc)* originaires de Chine.

Ces dispositions s'appliquent pour une durée de six mois à compter du 20 septembre 2012, date à compter de laquelle la mise en libre pratique de ces marchandises, relevant actuellement des codes TARIC 7210.70.80 11, 7210.70.80 91, 7212.40.80 01, 7212.40.80 21, 7212.40.80 91, 7225.99.00 11, 7225.99.00 91, 7226.99.70 11 et 7226.99.70 91, est subordonnée à la constitution d'une garantie équivalente au montant du droit antidumping provisoire.

Le taux de ce dernier, applicable au prix net franco frontière de l'Union avant dédouanement, s'établit au regard des sociétés par lesquelles ces produits sont fabriqués comme ci-après :

Producteur – exportateur en Chine	Droit antidumping provisoire	Code additionnel TARIC
Union Steel China; Wuxi Changjiang Sheet Metal Co. Ltd	13,2 %	B311
Zhangjiagang Panhua Steel Strip Co. Ltd.; Chongqing Wanda Steel Strip Co.Ltd. ; Zhangjiagang Wanda Steel Strip Co.Ltd ; Jiangsu Huasheng New Construction Materials Co. Ltd. ; Zhangjiagang Free Trade Zone Jiaxinda International Trade Co. Ltd.	55,3 %	B312
Zhejiang Huadong Light Steel Building Material Co. Ltd; Hangzhou P.R.P.T. Metal Material Compagny Ltd	29,2 %	B313
Angang Steel Compagny Limited	42,5 %	B314
Anyang Iron Steel Co. Ltd	42,5 %	B315
Baoshan Iron & Steel Co. Ltd	42,5 %	B316
Baoutou City Jialong Metal Works Co. Ltd.	42,5 %	B317
Changshu Everbright Material	42,5 %	B318

Technology Co. Ltd.		
Changzhou Changsong Metal Composite Material Co. Ltd	42,5 %	B319
Cibao Modern Steel Sheet Jiangsu Co. Ltd.	42,5 %	B320
Inner Mongolia Baotou Steel Union Co. Ltd.	42,5 %	B321
Jiangyin Nineski Technology Co. Ltd.	42,5 %	B322
Jiangyin Zhongjiang Prepainted Steel Mfg Co. Ltd.	42,5 %	B323
Jigang Group Co. Ltd.	42,5 %	B324
Maansham Iron&Steel Compagny Limited	42,5 %	B325
Qingdao Hangang Color Coated Sheet Co. Ltd.	42,5 %	B326
Shandong Guanzhou Co. Ltd	42,5 %	B327
Shenzen Sino Master Steel Sheet Co. Ltd.	42,5 %	B328
Tangshan Iron And Steel Group Co. Ltd.	42,5 %	B329
Tianjin Xinyu Color Plate Co. Ltd.	42,5 %	B330
Wuhan Iron And Steel Compagny Limited	42,5 %	B331
Wuxi Zhongcai New Materials Co. Ltd.	42,5 %	B332
Xinyu Iron And Steel Co. Ltd.	42,5 %	B333
Zhejiang Tiannu Color Steel Co. Ltd.	42,5 %	B334
Toutes les autres sociétés	57,8 %	B999

Le bénéfice du taux de droit individuel applicable aux sociétés mentionnées ci-dessus est subordonné à la présentation aux autorités douanières d'une facture commerciale en bonne et due forme, comprenant une déclaration signée par un responsable de l'entité ayant délivrée ce document.

Cette déclaration doit impérativement comporter les éléments suivants :

- 1) Les nom et fonction du responsable de l'entité ayant délivré la facture commerciale
- 2) La déclaration suivante : *« Je, soussigné, certifie que le (volume) de (produit concerné) vendu à l'exportation vers l'Union européenne et couvert par la présente facture a été fabriqué par (nom et adresse de la société – code additionnel TARIC) en (pays concerné). Je déclare que les informations fournies dans la présente facture sont complètes et correctes »*
- 3) Date et signature.

A défaut, le taux du droit applicable sera le taux résiduel applicable à « Toutes les autres sociétés (B999) »